

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires, administrateurs et commissaire sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire dela Société qui se tiendra le mardi 4 mai 2021 à 15 h à la Maison de l'Automobile, boulevard de la Woluwe 46 à 1200 Bruxelles afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

NOTE IMPORTANTE : Au moment de l'envoi de cet avis aux organes de presse, il apparaît qu'il n'est pas possible, compte tenu des règles obligatoires édictées par le gouvernement via l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 relatif aux mesures urgentes visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, de tenir une assemblée générale physique. Il n'est pas possible d'estimer si ces mesures s'appliqueront toujours le 4 mai 2021. Dans l'attente de nouveaux développements à cet égard, les actionnaires ne seront pas en mesure de participer physiquement à l'assemblée générale.

Les actionnaires pourront suivre l'assemblée générale directement via une plateforme de communication numérique. Cette plate-forme ne donnera pas la possibilité de voter et ne constitue donc pas une participation à distance au sens de l'article 7:137 du Code des sociétés. Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de vote devront le faire par procuration ou via le formulaire de vote à distance, comme décrit ci-dessous.

Le conseil d'administration suit l'évolution des mesures sanitaires et se réserve le droit, si nécessaire, d'organiser physiquement la réunion de l'Assemblée générale. Toute communication à cet égard se fera par le biais d'un communiqué de presse.

ORDRE DU JOUR

1. Prise de connaissance du rapport annuel concernant l'exercice statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2020.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020 et du rapport du commissaire concernant les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2020.

3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale ne doit arrêter aucune décision sur les points 1 à 3 inclus. Il s'agit uniquement d'une simple prise de connaissance. La présente convocation ne reprend par conséquent aucune proposition de décision quant à ces 3 points portés à l'ordre du jour.

4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020 et des affectations et prélevements.

Proposition :

- *D'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2020, affectations et prélevements inclus ;*
- *D'octroi d'un dividende brut de € 4,95 par action : ce dividende se compose, d'une part, de l'acompte sur dividende de € 4,25 brut par action, distribué en décembre 2020 et, d'autre part, d'un solde de dividende de € 0,70 brut par action. Le solde du dividende sera payable le 12 mai 2021 contre remise du coupon n° 30.*

5. Nomination d'un administrateur indépendant

Proposition de nommer, sous réserve de l'approbation de la Financial Services and Markets Authority, M. Philip De Greve en tant qu'administrateur indépendant non exécutif pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2023. M. De Greve répond aux critères d'indépendance stipulés à l'article 7:87 du Code belge des sociétés, en conjonction avec la recommandation 3.5 du Code.

6. Approbation de la politique de rémunération de la Société.

Proposition d'approuver la politique de rémunération de l'entreprise.

7. Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

8. Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

9. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

10. Approbation des états financiers de la société anonyme « DG Development » le 30 juin 2020.

Proposition d'approbation des comptes statutaires de la société anonyme « DG Development », fusionnée par absorption avec Home Invest Belgium le 16 décembre 2020, pour la période s'étendant

du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

11. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « DG Development ».

Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la société anonyme « DG Development » pour l'exercice de leur mandat pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 et, pour autant que nécessaire, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2020 au 16 décembre 2020, date effective de la fusion par absorption avec la Société.

12. Décharge au commissaire de la société anonyme « DG Development ».

Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la société anonyme « DG Development » pour l'exercice de son mandat pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 et, pour autant que nécessaire, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2020 au 16 décembre 2020, date effective de la fusion par absorption avec la Société.

13. Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions arrêtées.

Proposition d'octroyer à l'administrateur délégué, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.

14. Divers.

Information aux actionnaires

Amendement de l'ordre du jour

Les actionnaires qui détiennent seuls ou ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent demander la reprise de thèmes à l'ordre du jour de la réunion et introduire des propositions de décision par rapport aux thèmes à ajouter ou à retirer de l'ordre du jour. Les thèmes et/ou propositions de décision à reprendre doivent parvenir auprès de la Société au plus tard le **12 avril 2021** par courrier ordinaire ou par e-mail (actionnaires@homeinvest.be). Au plus tard le **19 avril 2021**, la Société publiera un ordre du jour modifié ainsi qu'un formulaire de procuration et de vote par correspondance modifié. Les procurations reçues par la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié resteront valables pour les thèmes déjà repris dans l'ordre du jour.

Conditions d'admission

Les actionnaires qui souhaitent participer ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire doivent seconformer aux dispositions cumulatives prévues aux articles 24 et suivants des statuts de la Société :

1. Enregistrement des actions : la Société doit pouvoir constater que le **20 avril 2021** à 24 heures (heure belge), ci-après dénommée « la Date d'enregistrement », l'actionnaire était en possession du nombre d'actions avec lequel il souhaite participer (ou se faire représenter) à l'assemblée générale ordinaire. Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'enregistrement ont le droit de participer à l'Assemblée générale ordinaire, quel que soit le nombre d'actions qu'elles détiennent le jour même de l'assemblée générale ordinaire.

2. Procédure d'enregistrement.

- a. Pour les détenteurs d'actions nominatives, l'inscription du nombre d'actions avec lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale ordinaire dans le registre des actionnaires de la Société suffit. Pour être admis, ils doivent toutefois confirmer leur participation (cf. à cet égard le point 3 ci-dessous). Si l'actionnaire souhaite participer à l'assemblée générale ordinaire avec moins d'actions que le nombre inscrit dans le registre des actionnaires de la Société, il peut en faire part dans l'avis de confirmation de participation (point 3).
- b. Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent demander une attestation à leur titulaire de compte ou organisme de liquidation agréé qui tient le(s) compte(s) sur le(s)quel(s) figurent ces actions dématérialisées. Cette attestation doit permettre à la Société de constater que le nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention de participer à l'assemblée générale ordinaire est inscrit sur leur compte à la Date d'enregistrement.

3. Confirmation de participation.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale ordinaire doivent confirmer leur participation au plus tard le **28 avril 2021** de la façon suivante :

- a. Les actionnaires en nom avertissent la Société soit par courrier ordinaire soit par e-mail (actionnaires@homeinvest.be) ;
- b. Les détenteurs d'actions dématérialisées, en avertissant la Société par email (actionnaires@homeinvest.be) et par le dépôt de l'attestation mentionnée au point 2.b. à l'un des trois endroits suivants :
 - i. Au siège de la Société ;
 - ii. Auprès d'ING Belgique, 1000 Bruxelles, Avenue Marnix 24, et dans ses sièges, agences et bureaux ; ou
 - iii. Auprès de BNP PARIBAS FORTIS, 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, et dans ses sièges, agences et bureaux.

Seules les personnes qui ont répondues à ces formalités ont le droit de participer et de voter à l'assemblée générale ordinaire du **4 mai 2021**.

En raison des mesures covid expliquées ci-dessus, la participation consiste, sauf indication contraire, à suivre l'assemblée générale en ligne et les votes ne sont exprimés à l'avance que par procuration ou par écrit.

Procuration et vote par correspondance

Chaque actionnaire ayant satisfait aux conditions d'admission précitées peut se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non. Il faut obligatoirement utiliser le formulaire de procuration mis à disposition sur le site Internet de la Société. Le formulaire de procuration signé doit parvenir auprès de la Société au plus tard le **28 avril 2021** par courrier ordinaire ou par voie électronique à actionnaires@homeinvest.be. Compte tenu des mesures covid, cette procuration ne peut être accordée qu'à un nombre limité de personnes, en particulier à madame Ingrid Quinet, à monsieur Sven Janssens et monsieur Preben Bruggeman.

Chaque actionnaire peut également opter de voter par correspondance. Le formulaire rempli concernant le vote par correspondance doit parvenir à la Société par courrier ordinaire ou par voie électronique à actionnaires@homeinvest.be. au plus tard le **28 avril 2021**. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Société.

Questions

Chaque actionnaire peut poser aux administrateurs des questions écrites relatives aux points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire. Ces questions doivent parvenir au plus tard le **28 avril 2021** auprès de la Société par courrier ordinaire ou par voie électronique à actionnaires@homeinvest.be. Les questions des actionnaires recevront une réponse via le site Internet.

Mise à disposition des documents

Chaque actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la Société une copie des rapports mentionnés dans l'ordre du jour. Les demandes d'obtention d'une copie gratuite peuvent également être soumises par écrit ou par voie électronique à actionnaires@homeinvest.be. Ces documents ainsi que les formulaires de procuration et les formulaires relatifs au vote par correspondance sont également consultables sur le site Internet de la Société à partir du 2 avril 2021.

Le Conseil d'administration.